



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	46	3	0

**OBJET : 03-1 - ACTION SOCIALE  
- « HANDIPLAGE » - EXPLOITATION  
DES PLAGES DU PONTEIL ET DE  
LA SALIS - CONVENTION AVEC  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE D'ANTIBES - AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2099/14**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **12/06/14**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

**6 JUIN 2014**

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

**A. CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 5 juin 2014**

Le jeudi 5 juin 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/05/14, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Angèle MURATORI à Mme Anne-Marie DUMONT

Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI

M. Tanguy CORNEC à Mme Anne CHEVALIER

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

03-1 - ACTION SOCIALE - « HANDIPLAGE » - EXPLOITATION DES PLAGES DU PONTEIL ET DE LA SALIS -  
CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS

La Commune d'Antibes – Juan-les-Pins et le Centre Communal d'Action Sociale, au travers de son point handicap, ont développé depuis de nombreuses années une action en faveur de la baignade du public handicapé en période estivale, dans des lieux spécialement aménagés et sécurisés, labellisés Handiplage.

Actuellement, l'accueil de ce public est assuré à la plage du Ponteil et à la plage de la Salis.

Ces deux sites « Handiplage » sont dotés de matériels permettant l'accès à la plage et à la mer (tapis d'accès, tiralo) dans des conditions de confort et de sécurité optimum. La plage du Ponteil est également équipée d'un dispositif permettant la nage des personnes mal voyantes. Chaque structure est animée par du personnel d'accompagnement.

Afin de permettre le fonctionnement de ces Handiplages, la Commune :

- met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, les bâtiments permettant le stockage du matériel, l'accueil du public et assure leur entretien ;
- met en place un sanitaire accessible aux Personnes à Mobilité Réduite à proximité de la plage du Ponteil ;
- entretient les plages où sont implantées ces structures ;
- met à disposition des points d'eaux pour les douches notamment ;
- prend à sa charge les consommations de fluides.

Ce partenariat s'effectue au travers d'une convention de mise à disposition jointe en annexe, qui détaille les droits et obligations respectifs du Centre Communal d'Action Sociale et de la Commune qu'il est nécessaire de renouveler pour la saison 2014. Cette convention porte sur une durée de 5 ans.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'exploitation d'une activité handiplage sur les sites du Ponteil et de la Salis avec le Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.03-1 - ACTION SOCIALE - &quot; HANDIPLAGE &quot; -  
EXPLOITATION DES PLAGES DU PONTEIL ET DE LA SALIS -  
CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 16/06/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/06/2014

**Numéro de l'acte :** DCM2099-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140605-DCM2099-14-DE

**Date de décision :** 05/06/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes